

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 17 avril 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture du concours professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs en chef du développement durable

NOR : TREK1809812A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 17 avril 2018, est autorisée, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs en chef du développement durable.

Le concours professionnel de technicien supérieur en chef du développement durable est ouvert dans les trois spécialités :

- techniques générales ;
- exploitation et entretien des infrastructures ;
- navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au jeudi 3 mai 2018 à partir de 12 heures, heure de Paris.

La date de clôture des inscriptions est fixée au jeudi 7 juin 2018, à 17 heures, heure de Paris, terme de rigueur.

L'épreuve écrite se déroulera à partir du mardi 18 septembre 2018.

L'épreuve orale se déroulera à partir du lundi 10 décembre 2018.

En vue de l'épreuve orale d'admission, les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sont à remettre pour le jeudi 15 novembre 2018.

Les inscriptions seront enregistrées par internet à l'adresse suivante : www.concours.developpement-durable.gouv.fr.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite. Ce courrier devra être adressé par voie postale en recommandé simple au service académique chargé des inscriptions (SIEC, bureau DEC 4 CSP, TSCDD, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex). Les dossiers d'inscription dûment complétés devront être renvoyés obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au service académique chargé des inscriptions au plus tard le jeudi 7 juin 2018 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Aucune demande de dossier d'inscription ni aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte.

Le nombre total de postes offerts est fixé à 93 postes, répartis de la façon suivante :

Spécialité « techniques générales » : 67.

Spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » : 23.

Spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » : 3.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire.